

WaCyNews

Wallonie cyclable

avril 2020 • N°20



Wallonie



Wallonie
cyclable

Édito

La Déclaration de politique régionale 2019-2024 prévoit la mise en place d'une stratégie volontariste pour développer l'usage du vélo. L'Union des Villes et Communes de Wallonie salue les ambitions de la Région. Les communes sont en première ligne et prêtes à contribuer activement à leur mise en œuvre. Beaucoup s'y attèlent déjà de longue date !

Il importe toutefois que la participation des communes puisse se faire dans le respect des politiques locales et moyennant les soutiens nécessaires. Ainsi, il nous semble primordial qu'elles soient associées à l'élaboration du plan Wallonie cyclable à l'horizon 2030, et qu'elles disposent toutes des moyens nécessaires pour développer la pratique du vélo sur leur territoire. De même, si l'ambition régionale est de donner la priorité, légitime au regard de leur potentiel, aux zones urbaines, les zones rurales ne doivent pas être oubliées.

Enfin, les moyens dévolus doivent concerner aussi les infrastructures communales. Car si la mobilité cyclable doit bien sûr s'articuler autour d'un réseau principal de qualité, la continuité et la sécurité doivent être assurées sur les réseaux secondaires, communaux. L'Union plaide ainsi pour la mise en place d'un réel système de droit de tirage accessible à l'ensemble des communes, doté de moyens conséquents et proportionnés à l'ambition régionale.

Nous espérons que 2020, malgré ses priorités bousculées par l'actualité sanitaire, permettra la construction de bases solides pour le déploiement d'une politique cyclable régionale forte et répondant aux besoins des pouvoirs locaux.

Tom DE SCHUTTER

Directeur, Union des villes et Communes de Wallonie

Le saviez-vous? • Le saviez-vous? • Le saviez-vous? • Le saviez-vous? • Le saviez-vous? • Le saviez-vous? • Le saviez-vous?

CECI N'EST PAS UN VÉLO...

Selon la loi, les speed-pedelects ou « vélos électriques rapides » ne sont pas des vélos... En effet, ces deux-roues électriques, d'une puissance de maximum 4000W et dont le moteur peut fonctionner jusqu'à 45 km/h, correspondent à la catégorie des cyclomoteurs de classe P. Plusieurs obligations s'imposent à leurs conducteurs : être âgés d'au moins seize ans, posséder le permis « cyclomoteur » (AM) ou « voiture » (B), porter un casque moto ou vélo protégeant les tempes et l'arrière du crâne, disposer du certificat de conformité de leur véhicule et le faire immatriculer. Par contre, aucune assurance n'est obligatoire, pour autant que le moteur ne puisse pas fonctionner de manière autonome, c'est-à-dire sans que l'utilisateur ne pédale, au-delà de 25 km/h. Plus d'infos sur les assurances vélo (et speed-pedelec) sur mobilite.wallonie.be.



On fait le point !

CORONAVÉLO



Alors que bon nombre d'activités privées et publiques sont interdites pendant cette crise sanitaire, nous faisons le point sur les mesures qui touchent plus particulièrement le vélo. Dans la [Foire Aux Questions du centre de crise du Service public fédéral](#) (en date du 06 avril), on parle d'une exception faite à ce confinement qui est « la pratique d'une activité physique individuelle en plein air ou avec des membres de la famille vivant sous le même toit ou avec le même ami, moyennant le respect des mesures de distance sociale et d'une distance sociale de 1,5 mètre entre chaque personne. » Ce dernier point, bien sûr, ne s'applique pas pour les personnes vivant sous le même toit.

On sort juste pour se dégourdir les jambes !

Afin de garder la forme, le SPF encourage la pratique d'activités physiques et les promenades « dans le respect des mesures de distanciation sociale. Ces activités sont autorisées pour le temps nécessaire pour les exercer. » Il est en effet impératif de retourner immédiatement à son domicile une fois que ces activités sont terminées. Et attention : pas question d'embarquer toute la famille dans la voiture pour se rendre à la côte ou dans les Ardennes. Les activités doivent se faire au départ du domicile.

Il convient également de bouger constamment lors de la pratique de ces sorties de santé. « Il est par exemple interdit de s'installer dans les parcs afin de faire un piquenique ou de prendre le soleil ».

Quelques exceptions à la règle...

Une certaine tolérance est acceptée pour les personnes âgées et les femmes enceintes, de même que pour les personnes à mobilité réduite ou souffrant d'un handicap mental. Certains déplacements dits « essentiels » sont également autorisés ([voir la FAQ](#)).

Mais restons logiques et surtout prudents : le but de ce confinement généralisé est de réduire les contacts et les déplacements non essentiels ! « Les citoyens sont tenus de rester chez eux afin d'éviter un maximum de contact en dehors de leur famille proche ». Ce n'est donc pas l'occasion de recréer une journée sans voiture dans votre commune, ni de faire une sortie vélo en groupe comme on a pu le voir dans certaines régions du pays.

Et le vélo dans tout ça ? Les trottinettes ?

La [FAQ](#) spécifie que « seuls les vélos (y compris les vélos électriques) et les engins non motorisés peuvent être utilisés pour les activités ». Donc on dira oui à la trottinette, mais non à sa version électrique, sauf si celle-ci est utilisée comme un moyen de transport dans le cadre des déplacements essentiels tels que reconnus par le Centre de Gestion de Crise. Les trottinettes électriques sont formellement interdites si elles sont utilisées pour des activités récréatives.

On peut aller sur le RAVeL ?

Les RAVeL sont bien évidemment toujours accessibles, même si, selon le GRACQ (Groupe de Recherche et d'Action des Cyclistes quotidiens, voir leur article très complet « [le vélo au temps du confinement](#) ») certaines portions ont été fermées pour éviter les rassemblements qui avaient tendance à s'y former. Actuellement, le Service public de Wallonie peut signaler que deux tronçons du RAVeL de la Ligne 147 sont fermés sur décision des Communes d'Orp-Jauche et Lincinet.

Est-ce que les services de réparation de vélos peuvent exercer leurs activités ?

« Les garagistes, magasins de pneus et réparateurs de pare-brise peuvent rester ouverts, mais uniquement pour effectuer des réparations urgentes, sur rendez-vous et moyennant le respect des mesures de distance sociale ». La même mesure s'applique aux réparateurs de vélos.

Faites attention aux autres, faites attention à vous !

Pratiquez une activité physique régulière, mais faites attention à ne pas avoir d'accident : il ne s'agit pas de se retrouver à l'hôpital et d'accaparer le temps précieux des professionnels de la santé. Nous sommes tous concernés par cette crise sanitaire, c'est en étant solidaires que nous pourrons voir le bout du tunnel.

Focus: Le vélo autrement ! Un air de vacances....



LA VIEILLE BOUCLE LUSTINOISE : MOUSTACHES ET BÉCANES VINTAGE EN FÊTE...

Depuis 2014, dans le charmant village de Lustin situé entre Namur et Dinant, une équipe de bénévoles moustachu-e-s organise chaque printemps la désormais fameuse Vieille Boucle lustinoise ! Cet événement sportif et convivial propose une formule tout à fait atypique : une course cycliste, d'une trentaine de kilomètres, réservée aux moustachu-e-s de tous âges enfourchant un vélo datant d'avant 1983. Les plus téméraires – ou plus fous ? – ont même l'occasion de s'attaquer à l'Everest lustinois : le triple Mur des Monty, un contre-la-montre comprenant une ascension vertigineuse d'1,2 km. D'autres animations sont également prévues : rallye des ancêtres, rétro-camping, bal musette, concerts.... En plus de sa vocation festive, La Vieille Boucle lustinoise, qui est soutenue entre autres par la Wallonie, sert une noble cause : en effet, depuis sa première édition, les participants ont déjà permis de récolter plus de 120 000 euros en faveur du Fonds Émile Salamon et de la Fondation Mont-Godinne.

Au vu de l'actualité sanitaire, la 7e édition de cette rencontre vintage est annulée, mais rien ne vous empêche de vous plonger dans cette ambiance particulière sur lavieilleboucle.be.

« GREENWAYS HERITAGE » OU COMMENT COMBINER VOIES VERTES ET PATRIMOINE DE L'UNESCO.

L'Association européenne des Voies vertes, dont la Wallonie est un membre très actif, a lancé voici deux ans le projet « [Greenways Heritage](#) », avec le soutien de l'Union européenne.

Le but ?

Augmenter et diversifier l'offre touristique en Europe en créant de nouveaux produits qui combinent **voies vertes et patrimoine de l'UNESCO**. Huit organisations, issues de cinq pays différents, se sont associées pour viser cet objectif.

Pour quel résultat ?

- Une [application](#) permettant de découvrir **quinze itinéraires** dans dix pays différents, dont la [Vennbahn](#) qui traverse les **Cantons de l'Est**.
- [Quinze forfaits touristiques](#) parmi lesquels la **découverte du Canal du Centre et des ascenseurs à bateaux**.
- [Quinze autres propositions d'itinéraires à parcourir librement](#), dont deux en Belgique.

Plus d'infos (en anglais) [ici](#) et [ici](#).



LE BEAU VÉLO DE RAVEL 2020 : DÉCOUVREZ LES 11 ÉTAPES !

Envie de parcourir - à vélo bien sûr ! - notre belle région dans une ambiance conviviale et festive ? Le Beau Vélo de RAVeL 2020 vous invite tous les samedis de l'été pour une balade de 24 à 30 kilomètres. À chaque étape, stands, animations et showcases gratuits vous attendent également dans le Village du Beau Vélo de RAVeL. Rendez-vous le samedi 20 juin aux Lacs de l'Eau d'Heure pour la première étape, qui sera suivie de la Nuit du RAVeL !

Découvrez les 11 étapes sur rtbf.be.

Attention, suite aux mesures de lutte contre l'épidémie de coronavirus, cet événement, dans sa version classique, risque fort d'être annulé. Des émissions radio et télé pourraient toutefois être diffusées.

Tenez-vous au courant via [la page Facebook du Beau Vélo de RAVeL](#) et le site rtbf.be.



Un peu de science, s'il-vous-plait

LE VÉLO ÉLECTRIQUE, UN VÉLO DE PARESSEUX ?

Entre novembre 2014 et janvier 2017, dans le cadre d'un projet de recherche européen dénommé **PASTA** (Physical Activity through Sustainable Approach), plus de 10 000 personnes provenant de 7 grandes villes européennes ont répondu à une vaste enquête. Celle-ci visait à comparer le niveau d'activité physique des utilisateurs de vélos électriques avec ceux des cyclistes « mécaniques » et des non-cyclistes. Le niveau d'activité physique a été mesuré en « minutes MET par semaine », 1 MET (Metabolic Equivalent Task ou « équivalent métabolique » en français) correspondant à l'énergie dépensée par un individu au repos. Dans l'étude, la valeur MET définie selon les modes de transport était de : 6,8 MET pour le vélo, 5 MET pour le vélo électrique, 4 MET pour la marche, etc.

Et alors ?

Les conclusions de l'étude sont claires: **les niveaux d'activité physique hebdomadaire des cyclistes « mécaniques » et des cyclistes « électriques » (ou e-bikers en anglais) sont très similaires (4085 minutes MET contre 4463)!** Précisons qu'étaient considérés comme e-bikers les cyclistes utilisant un vélo électrique exclusivement ou en combinaison avec un vélo classique. **Les e-bikers parcourent des distances moyennes clairement plus longues**, que ce soit à vélo électrique (9,4 km) ou mécanique (8,4 km), que les cyclistes purement mécaniques (4,8 km), et la **durée moyenne de leurs trajets**, à vélo classique ou électrique (35 min. et 41,9 min.), est également **largement supérieure** à celle des cyclistes classiques (25,6 min.). **Les trajets quotidiens des e-bikers sont également plus importants** (8 km contre 5,3 km), **mais leur durée est pratiquement la même que pour les cyclistes classiques** (32,2 min contre 30,3 min en moyenne).

En revanche, les anciens cyclistes mécaniques reconvertis en e-bikers voient, il est vrai, leur activité physique hebdomadaire liée au transport légèrement baisser (d'environ 200 minutes MET par semaine). Quant aux personnes ayant troqué leur voiture ou les transports en commun contre le vélo électrique, elles enregistrent une augmentation significative de leur activité physique hebdomadaire (entre 550 et 800 minutes MET en plus). **Globalement, e-bikers et cyclistes ont un niveau d'activité physique supérieur aux autres catégories d'utilisateurs.** Enfin, on ne note **presque aucune différence d'indice de masse corporelle entre e-bikers et cyclistes classiques** (24,8 contre 23,8).

En bref

Les e-bikers se dépensent autant, voire plus, que les cyclistes classiques, car ils compensent l'effort moindre à fournir en parcourant de plus longues distances. Les auteurs de l'étude concluent que le vélo électrique est un mode de transport qui mérite d'être encouragé, car ses bénéfices au niveau de la santé sont indéniables, surtout s'il est utilisé en remplacement de la voiture. Enfin, ils estiment que **les autorités devraient prendre en compte le fait que les e-bikers parcourent de plus longues distances, à des vitesses souvent plus élevées, et devraient adapter les infrastructures en conséquence.**

L'étude peut être consultée [ici](#) (en anglais).





MOUILLÉ/PAS MOUILLÉ ? : L'ENQUÊTE HIVERNALE DE [TOUS VÉLO-ACTIFS](#) DÉVOILE SES COURBES... STATISTIQUES

Le contexte de l'enquête

L'argument de la météo est souvent avancé pour ne pas choisir le vélo comme mode de transport régulier. Pourtant, sous des latitudes similaires aux nôtres (Flandre, Pays-Bas, Danemark), le climat ne semble pas être un frein... Partant de ce constat, Tous vélo-actifs a voulu mener l'enquête auprès des vélotafeurs, afin de savoir s'ils étaient aussi souvent mouillés qu'on ne le pense. Aussi, entre le 1er décembre 2019 et le 29 février 2020, ils étaient invités à compléter chaque semaine un formulaire en ligne en y indiquant s'ils avaient ou non été mouillés lors de leurs trajets à vélo.

Alors, cet hiver ? Mouillé ou pas mouillé ?

Les résultats obtenus ont été calculés sur la base de 12.172 trajets effectués par 807 cyclistes différents, pour un total de 272.374 km parcourus à vélo. L'hiver 2019-2020 aura été particulièrement doux, mais aussi très perturbé. Beaucoup de vent et surtout de la pluie. Malgré cela, **65% des trajets encodés par les cyclistes se sont déroulés par temps sec**. Et si l'on ajoute les déplacements où les cyclistes ont été légèrement mouillés, on arrive à **81% de trajets effectués dans des conditions acceptables**. Par contre, nos cyclistes ont été trempés dans 4% des cas.

La suite ?

Le météorologue flamand **Frank Deboosere** est aussi un cycliste quotidien. [Sur son site](#), il tient les statistiques météorologiques de ses déplacements à vélo. **En 2019, seuls 7,7% de ses trajets quotidiens ont été effectués sous la pluie**. La campagne « Mouillé/Pas mouillé ? » atteint un pourcentage beaucoup plus élevé (35%) parce que seules 13 semaines d'observation ont été prises en compte, a fortiori lors de la plus mauvaise saison de l'année.

Alors, si l'exercice vous motive, vous êtes invités à poursuivre l'encodage au jour le jour, ce qui permettra à Tous vélo-actifs de lisser les résultats sur une période plus longue et d'informer plus objectivement sur l'impact réel de la pluie en Wallonie par rapport aux déplacements domicile-travail.

Envie de participer à cet observatoire ? Encoder vos observations quand vous vous rendez au boulot à vélo [ici](#).



« JE TESTE L'ÉLECTRIQUE ! » : UN BILAN TRÈS POSITIF !

En mai 2017, la Région lançait son projet «Je teste l'électrique!» dans le but de permettre à un maximum de citoyens d'expérimenter l'usage du vélo à assistance électrique (VAE). Le programme, qui était prévu pour une durée de trois ans, s'achève donc à la fin de ce mois d'avril. La dernière période de test aura malheureusement été perturbée par l'épidémie de Covid-19, puisque les prêts ont bien sûr été suspendus par mesure prophylactique. Pour rappel, ce projet est le fruit d'une très belle collaboration entre la Région et plus ou moins quatre-vingts vélocistes répartis sur l'ensemble du territoire, lesquels ont parfaitement joué le jeu en mettant à disposition de chaque testeur, pendant quinze jours, un vélo à assistance électrique.

Des chiffres, on veut des chiffres !

Au cours des **dix premières périodes** – de mai 2017 à octobre 2019 –, **7609 personnes** ont pu tester un vélo à assistance électrique. Nous observons une fluctuation du nombre de participants selon les saisons, avec un nombre de testeurs plus important au printemps et en été, et une **progression générale** dans le temps à la hausse. 46 % des testeurs ont accepté de répondre à un questionnaire d'évaluation, ce qui nous garantit une marge d'erreur très faible.



Au niveau du profil des participants : on compte **un peu plus d'hommes que de femmes** (53% contre 47%), mais le rapport s'est inversé lors des deux dernières périodes de prêt. Il s'agit **majoritairement d'un public de plus de 50 ans (56%)** et **très majoritairement d'un public de plus de 40 ans (80%)**. **45% des participants** ont utilisé le vélo **2 à 3 fois par semaine**, et un peu moins de **30% 4 à 5 fois par semaine** : ce qui répond aux objectifs fixés pour ce projet. **81% des répondants ont utilisé le vélo pour des besoins privés** (achats, loisirs, sport ou activités en famille) et **35% pour des déplacements « domicile-travail »**, ce qui était l'objectif principal de ce projet. Seuls 27% des testeurs ont exprimé des obstacles à l'utilisation du vélo, lesquels sont, par ordre d'importance : la météo (45%), la difficulté de combiner le vélo avec l'organisation familiale et professionnelle (38%), le sentiment d'insécurité relatif aux infrastructures et au trafic motorisé (17%), ainsi que le manque de forme physique (14%).

Un retour très positif, donc !

94% des utilisateurs se disent **satisfaits voire très satisfaits**, aussi bien du service rendu par les vélocistes que du projet « Je teste l'électrique ! » dans son ensemble. Suite à l'expérience, **18% des participants ont acheté un VAE et 41% ont la ferme intention d'en acquérir un**. Plusieurs sources de satisfaction liées à l'utilisation du VAE sont évoquées, mais celles qui reviennent le plus sont : le plaisir (retrouvé) de rouler à vélo, de faire de l'exercice quelle que soit sa condition physique ; le confort, la facilité, la flexibilité, la rapidité, l'efficacité de ce mode de déplacement ; enfin, l'impact positif sur l'environnement et la mobilité.

Cette évaluation sera bientôt consultable dans son intégralité sur mobilite.wallonie.be.

Et après ?

Le Ministre de la Mobilité, satisfait des résultats de ce projet, a marqué sa volonté de relancer prochainement l'expérience avec un gros plus : vous pourriez non seulement tester des vélos électriques « classiques », mais également des vélos de type « cargo » ou « allongé », et peut-être même des speed-pedelecs !



Nouvel espace de vente à la Maison des Cyclistes de Liège

Depuis janvier, la Maison des Cyclistes de la gare des Guillemins dispose d'un espace de vente flambant neuf. Pro Velo Liège s'est en effet associé à plusieurs grandes marques, dont des constructeurs belges, pour proposer toute l'année la vente de vélos classiques, électriques, pliants, mais aussi de vélos long tail, cargos ou gravel, afin d'amplifier sa mission de promotion du vélo comme mode de déplacement au quotidien.

Retrouvez les services des Maisons des cyclistes sur le [site de Pro Velo](#).

Les entreprises vélo-actives mises à l'honneur

Le 24 janvier dernier, 21 employeurs publics et privés se sont vu décerner le label [Tous vélo-actifs](#) par le Ministre de la Mobilité. Cette récompense salue les efforts réalisés durant l'année écoulée 2019 pour stimuler l'usage du vélo auprès des travailleurs. 9 entreprises ont obtenu la note maximale de 5 étoiles, 4 ont reçu 4 étoiles et les 7 autres, 3 étoiles. En outre, des « badges » ont été attribués à plusieurs entreprises 5 étoiles pour mettre à l'honneur de très belles réussites : Ethias pour la qualité de son parking vélo, UCB pour la progression importante du nombre de cyclistes et GSK et l'UMons pour le nombre d'activités de mise en selle et de sensibilisation organisées.

Plus de détails sur [veloactif.be](#).

Appel à projets Mobilité et Sécurité routière 2020

Le Service Public de Wallonie lance un appel à projets à destination des communes et des associations dans le cadre de l'éducation à la mobilité et à la sécurité routière pour l'enseignement obligatoire. Les initiatives en faveur du vélo sont évidemment bienvenues ! Si vous êtes prêts à relever le défi et à respecter les conditions définies par l'administration, complétez notre formulaire en ligne avant le vendredi 24 avril 10h au plus tard. Les projets retenus pourront être subsidiés jusqu'à 100% (dans la limite des crédits disponibles).

Infos et inscriptions sur [mobilite.wallonie.be](#).

« Liège en poche » : une appli également utile pour les cyclistes (ardents)

La Cité ardente lançait, en décembre 2019, son application « [Liège en poche](#) ». Celle-ci propose de nombreux infos et services auxquels l'utilisateur peut s'abonner selon ses besoins : rappel des jours de collectes des déchets, horaire des bus, infos sur les mairies de quartiers... Mais quel intérêt pour les cyclistes, nous direz-vous ? Via un formulaire intitulé « Plus Belle la Ville », l'appli permet également de signaler toute sorte de souci dans l'espace public, comme par exemple un éclairage défectueux, un dépôt clandestin ou un défaut de voirie, ce qui intéressera particulièrement les cyclistes et autres usagers « faibles » pour qui la qualité et l'entretien des infrastructures sont primordiaux. Et pour celles et ceux qui ne disposent pas de smartphone, [Plus Belle la Ville](#) est aussi accessible via l'[e-guichet](#) de la Ville.

Contact:

Alice Gobiet • Loïc Calicis, cellule WaCy
wallonie.cyclable@spw.wallonie.be